



Cabinet Sussan & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Sew & Laine

Association

48 rue Ferdinand BUISSON
33 130 BEGLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

18, Chemin de la Briqueterie – 33610 Canéjan –

SARL au capital de 52.300 Euros, RCS Bordeaux B 340 875 269

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires Aux Comptes



Cabinet Sussan & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Sew & Laine

48 rue Ferdinand BUISSON

33 130 BEGLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Sew & Laine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'information concernant la répartition des subventions accordées à l'association au cours de l'exercice est présentée dans la partie « Autres éléments significatifs de l'exercice » des annexes. Nous nous sommes assurés du respect des principes comptables applicables et notamment celui du rattachement comptable des subventions à l'exercice d'attribution.

L'information portant sur le suivi des fonds dédiés présentée à la suite de la partie « Autres éléments significatifs de l'exercice » des annexes. Nous nous sommes assurés de l'adéquation des méthodes comptables appliquées (dont est issue cette information) pour réaliser le suivi de l'utilisation des subventions accordées à l'association conformément à leur objet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations sur la situation financière et les comptes annuels données les autres documents adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Canéjan, le 26 septembre 2019

Le Commissaire aux comptes
Cabinet Sussan & Associés

Représenté par



Frédéric PICQUET

Bilan et compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	1 568	1 153	415	0,13	807	0,38
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	5 184		5 184	1,64		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	43 098	12 356	30 742	9,70	17 420	8,12
Autres immobilisations corporelles	53 030	17 223	35 807	11,30	17 267	8,05
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	2 418		2 418	0,76	2 311	1,08
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	105 297	30 731	74 566	23,53	37 805	17,63
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	24 240		24 240	7,65	18 743	8,74
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	7 385		7 385	2,33	3 383	1,58
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	283		283	0,09	209	0,10
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	209 793		209 793	66,21	152 738	71,23
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	582		582	0,18	1 205	0,56
Charges constatées d'avance					360	0,17
TOTAL (II)	242 282		242 282	76,47	176 637	82,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	347 580	30 731	316 848	100,00	214 442	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	-14 151	-4,46	9 662	4,51
Résultat de l'exercice	17 102	5,40	-23 813	-11,09
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports	18 000	5,68		
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	75 719	23,90	69 682	32,49
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	96 671	30,51	55 531	25,90
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	280	0,09		
TOTAL (II)	280	0,09		
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	40 180	12,68	84 392	39,35
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)	40 180	12,68	84 392	39,35
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	51 083	16,12	5 522	2,58
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	34 237	10,81	23 037	10,74
Autres	94 398	29,79	45 959	21,43
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	179 718	56,72	74 519	34,75
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	316 848	100,00	214 442	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	80		80	0,13	20 877	50,99	-20 797	-99,61	
Production vendue de biens									
Prestations de services	63 846		63 846	99,87	20 069	49,01	43 777	218,13	
Montants nets produits d'expl.	63 926		63 926	100,00	40 946	100,00	22 980	50,12	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée			5 497	8,60	802	1,96	4 695	585,41	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			226 357	354,09	171 336	418,44	55 021	32,11	
Cotisations			935	1,46	130	0,32	805	619,23	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			78 392	122,63	13 050	31,87	65 342	500,71	
Autres produits			15	0,02	0	0,00	15	N/S	
Reprise sur provisions, dépréciations					2 818	6,88	-2 818	-100,00	
Transfert de charges			2 012	3,15	21 401	52,27	-19 389	-90,59	
Sous-total des autres produits d'exploitation			313 209	489,96	209 538	511,74	103 671	49,48	
Total des produits d'exploitation (I)			377 136	589,96	250 484	611,74	126 652	50,56	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			1	0,00	1	0,00		0,00	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			1	0,00	1	0,00		0,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			26 190	40,97	9 157	22,36	17 033	186,01	
Sur opérations en capital			9 045	14,15	5 383	13,15	3 662	68,03	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			35 235	55,12	14 540	35,51	20 695	142,33	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			412 372	645,08	265 025	647,25	147 347	55,60	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							-23 813	-58,15	23 813
TOTAL GENERAL			412 372	645,08	288 838	705,41	123 534	42,77	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises					1 470	3,59	-1 470	-100,00	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			25 213	39,44	17 215	42,04	7 998	46,46	
Services extérieurs			56 166	87,86	24 713	60,36	31 453	127,27	
Autres services extérieurs			41 866	65,49	25 256	61,68	16 610	65,77	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 384	5,29	1 654	4,04	1 730	104,59	
Salaires et traitements			162 670	254,47	94 270	230,23	68 400	72,56	
Charges sociales			54 171	84,74	27 543	67,27	26 628	96,68	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			12 706	19,88	6 516	15,91	6 190	95,00	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	280	0,44			280	N/S
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	34 180	53,47	84 392	206,11	-50 212	-59,49
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0,00	108	0,26	-108	-100,00
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (I)	390 635	611,07	283 137	691,49	107 498	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	3 020	4,72	421	1,03	2 599	617,34
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	3 020	4,72	421	1,03	2 599	617,34
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	1 615	2,53	2 531	6,18	-916	-36,18
Sur opérations en capital			2 749	6,71	-2 749	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 615	2,53	5 280	12,90	-3 665	-69,40
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	395 270	610,32	288 838	705,41	106 432	36,05
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	17 102	26,75			17 102	N/S
TOTAL GENERAL	412 372	645,08	288 838	705,41	123 534	42,77

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 316 848,34 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 17 101,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/09/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018, les éléments significatifs pouvant être portés à la connaissance des tiers sont les suivants :

- Apport avec droit de reprise :

En 2018, l'Association a bénéficié d'un apport avec droit de reprise de la part d'Aquitaine Active pour un montant de 18 000,00 euros d'une durée de 60 mois dont un différé de 12 mois (la première échéance de reprise étant fixée à 2019).

Cet apport figure au passif du bilan.

- Investissements :

En 2018, dans le cadre de son développement engagé en 2017, l'Association a investi la somme de 49 466,95 euros dans du matériel de couture et d'impression numérique, du mobilier pour l'espace de tiers-lieu et du matériel informatique.

Ces investissements ont été en partie financés par des subventions d'investissement octroyées par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, la Fondation de France (initiées en 2017), Bordeaux Métropole et par recours à un financement bancaire.

- Aides et subventions de fonctionnement / Investissement :

Au cours de l'exercice, il a été accordé sur délibération des administrations compétentes la somme de 226 357 euros pour subventionner le projet associatif (subvention de fonctionnement, projets dédiés et quote-part de subvention d'investissement pour du matériel non amorti).

Par ailleurs, 17 940,00 euros ont été accordés au cours de l'exercice en subvention d'investissement par Bordeaux Métropole (dont 2 857,43 euros ont été affectés à des dépenses constatées en charges sur l'exercice).

Il reste au 31 décembre 2018 une somme de 205 048 euros (y compris des les subventions d'investissement et le solde de projets engagés au cours des exercices précédents) à recevoir selon la décomposition figurant sur la page suivante.

NATURE SUBVENTION	MONTANT ACCORDE AU COURS DE L'EXERCICE	MONTANT PERCU	RESTE A PERCEVOIR
REGION NOUVELLE AQUITAINE (développement tiers-lieu « Textile et Numérique - 2017)			12 000,00 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE (aide au recrutement chargé-e de développement - 2017)			13 000,00 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE (PROJET FSE 2017 – CAP SCIENCES)			25 060,00 €
FONDATION DE France (Subv. 2018 octroyée en 2017)			2 000,00 €
MAIRIE DE BORDEAUX (Culture-Dévt Economique, Innovation Sociale, Caf)	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
ETAT – POLITIQUE DE LA VILLE	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
BORDEAUX METROPOLE (Fonctionnement – Pol. de la Ville – Textiles Days)	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE (PROJET FSE 3.0)	163 000,00 €	32 600,00 €	130 400,00 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE (POL. DE LA VILLE)	19 000,00 €	15 000,00 €	4 000,00 €
MAIRIE DE MERIGNAC (projet)	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €
Partenariat SGEN	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
S/ TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT (non compris les 2 857,43 euros ci-dessous)	223 500,00 €	89 100,00 €	186 460,00 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE (2017)			15 000,00 €
BORDEAUX METROPOLE (Subv. Investissement dont 2 857,43 euros en Subv. Fonctionnement Quote-Part Charges financées)	17 940,00 €	14 352,00 €	3 588,00 €
S/ TOTAL SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	17 940,00 €	14 352,00 €	18 588,00€
TOTAL GENERAL	241 440,00 €	103 452,00 €	205 048,00 €

En complément de ces subventions, il a été accordé pour l'emploi des aides de l'ASP dans le cadre d'embauches en Contrat Aidé pour un total de 1 248,59 euros (comptabilisées dans un compte de transfert de charges).

Enfin, pour parfaire l'information de la présente annexe, l'Association a bénéficié sur 2018 de 26 190 euros à titre de mécénat (BMC, Fondation Entreprise Orange, Fondation BNP).

Par ailleurs, l'association a poursuivi la convention d'accompagnement de projet avec l'ADI (Agence de développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine) signée le 09/05/2017 pour une durée de 12 mois.

Cette convention porte notamment sur l'accompagnement de l'Association pour mener à bien ses projets d'innovation. Aucune facturation n'est pratiquée par l'ADI. Le coût de la prestation d'accompagnement s'établi en moyenne à 750 € HT la journée.

- Suivi des fonds dédiés :

Au 31 décembre 2018, l'état des Fonds dédiés dans les comptes de l'association a la présentation suivante :

Fonds dédiés engagés au cours des exercices précédents :

NATURE PROJET	FDF / 2018	REGION – CREATION ESPACE TIERS LIEU	REGION / PROJET FSE	REGION / CREATION POSTE	TOTAL
MONTANTS MAXIMUMS ACCORDES SUR EXERCICES PRECEDENTS	20 000,00 €	60 000,00 €	25 060,00 €	21 000,00 €	
SOMMES ENGAGEES EXERCICES PRECEDENTS	0,00 €	30 277,03 €	3 390,64 €	8 000,00 €	
MONTANT NON UTILISE DEBUT EXERCICE	20 000,00 €	29 722,97 €	21 669,36 €	13 000,00 €	
MONTANTS ACCORDES EN COURS D'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
DEPENSES ENGAGEES DANS L'EXERCICE	20 000,00 €	29 722,97 €	21 669,36 €	7 000,00 €	78 392,33 €
SOLDE DEPENSES/PREVISIONS PROJET					
MONTANT REPORTE SUR EXERCICE SUIVANT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
	FIN DE LA CONVENTION	FIN DE LA CONVENTION	FIN DE LA CONVENTION	POURSUITE DE LA CONVENTION	

Fonds dédiés engagés au cours de l'exercice 2018 :

NATURE PROJET	VILLE DE MERIGNAC	REGION / PROJET FSE (Sew & Laine 3.0)	Fondation ORANGE	TOTAL
MONTANTS MAXIMUMS ACCORDES SUR EXERCICES PRECEDENTS				
SOMMES ENGAGEES EXERCICES PRECEDENTS				
MONTANT NON UTILISE DEBUT EXERCICE				
MONTANTS ACCORDES EN COURS D'EXERCICE	3 500,00 €	163 000,00 €	13 690,00 €	
DEPENSES ENGAGEES DANS L'EXERCICE	500,00 €	135 128,21 €	10 382,03 €	
SOLDE DEPENSES/PREVISIONS PROJET				
MONTANT REPORTE SUR EXERCICE SUIVANT	3 000,00 €	27 871,79 €	3 307,97 €	34 179,97 €
	POURSUITE DE LA CONVENTION	POURSUITE DE LA CONVENTION	POURSUITE DE LA CONVENTION	

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 105 297 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 568	5 184		6 752
Immobilisations corporelles	51 952	44 176		96 128
Immobilisations financières	2 311	107		2 418
TOTAL	55 831	49 467		105 297

Amortissements et provisions d'actif = 30 731 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	761	392		1 153
Immobilisations corporelles	17 265	12 314		29 578
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	18 026	12 706		30 731

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	1 568	1 153	415	4 ans
Materiel industriel	43 098	12 356	30 742	de 3 à 5 ans
Install. gene. agenc. amenag. div.	25 510	3 730	21 780	5 ans
Materiel de transport	4 000	4 000	0	3 ans
Materiel de bureau et informatique	13 481	7 924	5 556	3 ans
Mobilier	10 039	1 568	8 471	de 5 à 10 ans
Immo incorporelle en cours	5 184	0	5 184	Non amortiss.
TOTAL	102 880	30 731	72 148	

Etat des créances = 217 461 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	217 461	217 461	
TOTAL	217 461	217 461	

Produits à recevoir par postes du bilan = 4 745 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 745
Disponibilités	
TOTAL	4 745

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 280 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &		280			280
TOTAL		280			280

La provision pour risques et charges est représenté par le risque de non perception d'une partie de la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine portant sur la Politique de la Ville (19 000 euros).

Etat des dettes = 179 718 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	51 083	27 583	23 500	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	34 237	34 237		
Dettes fiscales & sociales	71 546	71 546		
Dettes sur immobilisations	1 500	1 500		
Autres dettes	21 352	21 352		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	179 718	156 218	23 500	

Charges à payer par postes du bilan = 25 654 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	764
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 496
Dettes fiscales & sociales	13 394
Autres dettes	
TOTAL	25 654

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 63 926 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	80	0,13 %
Prestations de services	62 865	98,34 %
Produits des activités annexes	981	1,53 %
TOTAL	63 926	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués. Aucune rémunération à ce titre n'a été versée au cours de l'année 2018.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	2 500

Honoraires provisionnés sur l'exercice.

Dettes garanties par des suretés réelles

L'emprunt de 30 000 euros contracté auprès du Crédit Coopératif est garanti à hauteur de 50 % du capital restant dû par une caution de France ACTIVE, soit 14 847,30 euros à la clôture de l'exercice.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 4 745 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits a recevoir	4 745
TOTAL	4 745

Charges à payer = 25 654 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus a payer	764
TOTAL	764

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs	11 496
TOTAL	11 496

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dette s/ congés payés	7 201
Nf salaries	28
Formation	3 384
Dettes charges s/ cp	2 781
TOTAL	13 394